



Wallonie



ANNEXE 25
permis d'urbanisme n° 4562

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme BOZET-LAMBERT** demeurant **Rue Devant le Pont 5a à 6812 Suxy**.

Le terrain concerné est situé **Le Sart à 6840 Neufchâteau et cadastré ou l'ayant été Division 4, section F n°331L**.

Le projet consiste en : **construction d'une maison d'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Écarts sollicités :

- Front de bâtisse obligatoire pour le volume principal : recul de 2m, au du rez-de-chaussée, afin de générer un espace couvert au niveau de la porte d'entrée ;
- Hauteur sous-corniche : supérieure à 6,50 m (demande pour 6,90m) ;

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 - pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02 avril 2024 au 18 avril 2024 au collège communal (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4562) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be